

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 371

présenté par
M. Brottes
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 32, après le mot :

« compensation »,

insérer les mots :

« du bonus-malus sur les consommations domestiques d'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.